

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 juillet 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3904)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 232

présenté par
M. Le Bouillonnet et M. Clément

ARTICLE 18 QUATER

À l'alinéa 15, substituer au mot :

« portée »

le mot :

« présentée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.